

Compte-rendu

Restructuration du réseau bus autour de T6 : aménagement des points d'arrêt liés aux modifications d'itinéraire des lignes de bus

Réunion du 26 mai 2014

Objectif de cette réunion : rappeler la restructuration du réseau d'autobus à la mise en service du tramway T6 Châtillon-Vélizy et valider avec les collectivités les aménagements des points d'arrêt liés aux modifications d'itinéraire des lignes de bus de jour et du réseau Noctilien.

Liste de diffusion :

nom	Organisme	fonction	mail/tel	☐	☐
Thierry DUSSAUTOIR	CG92-DIT	Chef SPDM	tdussautoir@cg92.fr 01 41 91 29 03	x	x
Julien BIAIS-SAUVETRE	CG92-DIT	Chargé d'études	jbiaissauvetre@cg92.fr 06 87 82 67 89	x	x
Philippe LEBLANC	CG78/DRT	Directeur maîtrise d'ouvrage	pleblanc@yvelines.fr 01 35 07 77 20	x	x
Céline PRUVOST	CG 78	Chargée d'études	cpruvost@yvelines.fr	x	x
Laurent PELTIER	GPSO	Chargé de mission	laurent.peltier@agglo-gpso.fr 01 46 29 29 50	x	x
Daniel LECOMTE	GPSO	Services techniques	daniel.lecomte@agglo-gpso.fr 01 46 29 55 00	x	x
Délia COPEL	Mairie de Vélizy	Responsable transport	deliacopel@gmail.com 01 34 58 11 15	x	x
Serge KEHYAYAN	Ville de Clamart	Maire adjoint chargé des transports	serge.kehyayan@clamart.fr	x	x
Laurent MASSOUTIER	Ville de Clamart	Responsable voirie	laurent.massoutier@clamart.fr 01 46 62 36 19	x	x
Benoit BLOT	Mairie du Plessis-Robinson	Adjoint au Maire	blot.benoit@yahoo.fr 01 46 01 43 47	x	x
Olivier MONNIER	Mairie du Plessis-Robinson	DST	olivier.monnier@plessis-robinson.com 01 46 01 44 00	x	x
Nadège TEVINO	Mairie de Châtillon	Chargée des transports	nt.transports-projets@chatillon92.fr 01 58 07 15 11	x	x
Jackie BOULAY	Mairie de Châtillon	Maire adjoint	jackie.boulay@yahoo.fr 01 58 07 15 77	x	x
Nicolas FAYE	Mairie de Fontenay-aux-Roses	Maire adjoint	mfaye@fontenay-aux-roses.fr 01 41 13 20 01	x	x
Christophe VIVIER	Mairie de Fontenay-aux-Roses	Directeur adjoint des services techniques	adj-dstm@fontenay-aux-roses.fr 06 18 76 82 89	x	x
Patrice PRAMOTTON	Mairie de Montrouge	DGST	p.pramotton@ville-montrouge.fr 01 46 12 75 20	x	x
Franck DERUERE	Mairie de Meudon	DGST	franck.deruere@mairie-meudon.fr 01 41 14 82 71	x	x

Frédéric BRIDE	Mairie de Meudon	Responsable voirie	frederic.bride@mairie-meudon.fr 01 41 14 82 44	x	x
Alexandre FREMIOT	Ville de Paris	Responsable DVD / AM	alexandre.fremiot@paris.fr		x
Yvette RANC	Ville de Paris	Chargée de projets DVD / AM	yvette.ranc@paris.fr		x
Serge CORMIER	Mairie de Malakoff	Maire adjoint urbanisme	serge.cormier@ville-malakoff.fr		x
Farid BEN MALEK	Mairie de Malakoff	Conseiller municipal voirie	farid.ben-malek@ville-malakoff.fr		x
Sylvain TSCHARNKE	RATP-ADT92	Ingénieur d'offre	sylvain.tscharnke@ratp.fr	x	x
David LECOURT	RATP-ADT92	Responsable développement territorial	david.lecourt@ratp.fr 06 09 69 14 75	x	x
Ludivine JACQUIER	RATP-Bus EO	Responsable évolutions sectorielles	ludivine.jacquier@ratp.fr	x	x
Isabelle ESTRADE	RATP-Bus EO	Chargée d'études	isabelle.estrade@ratp.fr	x	x
Dominique ROLLAND	RATP-DIT	Ingénieur offre bus Noctilien	dominique.rolland@ratp.fr	x	x
Jean-Marc REDON	RATP-Bus EO	Responsable évolution de l'offre	jean-marc.redon@ratp.fr	x	x
Jean-Louis WEIGL	RATP DRS	Responsable développement réseaux et services	jean-louis.weigl@ratp.fr		x
Delphine EXTRA	Parc Noveos	Chef de projet	delphine.extra@noveos.fr	x	x
Marcelle VERNET	AUT, FNAUT IdF		vernetmarcelle@gmail.com 01 47 02 83 11	x	x
Bernard BAUR	Horizon employeur entreprises Vélizy	Secrétaire	bernard.baur@3ds.com 06 83 46 26 57	x	x
Catherine BARDY	STIF/DE	Directrice de l'exploitation	catherine.bardy@stif.info		x
Isabelle BRIEND	STIF/DE/ORD	Chef de division Offre Routière	isabelle.briend@stif.info	x	x
Christophe NOURI	STIF/DE/ORD	Chargé de projet	christophe.nouri@stif.info	x	x
Marina BORDERIE	STIF/DE/ORD	Chargée de projet	marina.borderie@stif.info	x	x
Adrien HORRENBERGER	STIF/DE/IPDU	Chargé de projet	adrien.horrenberger@stif.info	x	x
Antoine TORRACCA	STIF/DE/ORB	Chargé de projet	antoine.torracca@stif.info	x	x
Nicolas GEORGESCU	STIF/DE/IPDU	Chargé de projet	nicolas.georgescu@stif.info		x
Baptiste GELINEAU	STIF/DE/ORD	Chargé de projet	baptiste.gelineau@stif.info	x	x

En préambule de la réunion, le STIF rappelle le schéma cible définitif de la restructuration du réseau bus autour de T6, en détaillant les itinéraires de chaque ligne impactée par la restructuration.

Horizon Employeur soulève le nom proposé pour le terminus de la ligne 291 sur la rue Grange Dame Rose, « Vélizy-Villacoublay », celui-ci pouvant porter à confusion. La RATP pourra alors se concerter avec la Ville de Vélizy et Horizon Employeur pour trouver un nouveau nom de terminus.

✓ **Présentation et validation des aménagements par commune :**

1- Châtillon

La Ville de Châtillon mentionne qu'elle ne pourra pas réaliser intégralement les aménagements en 2014, les travaux se termineront en 2015.

• **Châtillon-Ligne 194 - Boulevard Marcelin Berthelot**

✓ **Arrêt « Marcellin Berthelot » en direction de Châtenay-Malabry :**

La Ville de Châtillon valide l'aménagement de cet arrêt.

✓ **Arrêt 'Marcelin Berthelot' en direction de Porte d'Orléans (commun avec l'Amibus) :**

La Ville de Châtillon valide la solution 1 proposée par la RATP.

✓ **Arrêt 'Jean Mermoz' en direction de Châtenay-Malabry (commun avec l'Amibus) :**

La Ville de Châtillon valide l'aménagement de l'arrêt et émet des réserves sur la pose d'un abri bus.

✓ **Arrêt 'Jean Mermoz' en direction de Porte d'Orléans (commun avec l'Amibus) :**

La Ville de Châtillon valide l'aménagement et la pose d'un abri bus à cet arrêt.

• **Châtillon-Ligne 194 - Avenue Clément Perrière**

✓ **Arrêt 'Stade' en direction de Châtenay-Malabry (commun avec l'Amibus) :**

Cet aménagement est actuellement en cours de chiffrage à la Ville de Châtillon

✓ **Arrêt 'Stade' en direction de Porte d'Orléans (commun avec l'Amibus) :**

La Ville de Châtillon valide l'aménagement de cet arrêt.

✓ **Ligne de feux située avenue Clément Perrière à reculer au niveau de la signalisation au sol déjà tracée sur la chaussée :**

Cet aménagement est actuellement en cours de chiffrage à la Ville de Châtillon.

- **Châtillon-Ligne 388 - Rue Saint-Exupéry-RD 63**

- ✓ **Arrêt 'Saint-Exupéry' en direction de Châtenay-Malabry :**

Ce nouvel arrêt a été pris en compte dans l'aménagement de la place.

- ✓ **Arrêt 'Saint-Exupéry' en direction de Bourg-la-Reine :**

Une réunion sur site avec la Ville de Châtillon, le CG92 et la RATP permettra d'examiner les détails techniques de l'aménagement proposé.

- **Châtillon-Lignes N66 et 475 - Avenue de Paris-RD 906**

- ✓ **Arrêt 'Vauban – T6' avenue de Paris :**

La Ville de Châtillon, le CG92 et la FNAUT émettent des réserves quant à l'aménagement de deux points d'arrêts (un dans chaque sens) sur l'avenue de Paris.

L'utilisation des contre-allées de la RD906 par le 475 et le Noctilien N66 est remise en cause par les collectivités qui considèrent que cela dégraderait la chaussée.

La Ville de Châtillon valide l'envoi des dossiers de subventions pour fin juillet 2014.

2- Clamart

- **Clamart - Ligne 190 - Rond Point du Petit Clamart - RD 906**

- ✓ **Arrêt actuel 'Rond Point du petit Clamart-RD906' :**

Cet aménagement a déjà été validé avec la RATP. Le CG92 a prévu de réaliser les travaux pour cet été.

- ✓ **Arrêt actuel 'Rond Point du petit Clamart-RD906' devenant 'Petit Clamart – RD 906' Départ / point de montée :**

La Ville de Clamart valide l'aménagement de cet arrêt.

- **Clamart – ligne 190 - Rue de l'Ile de France**

- ✓ **Création de l'arrêt 'Mail de la Plaine' Rue de l'Ile de France en direction de Mairie d'Issy :**

Sur le principe, l'aménagement est validé par la Ville de Clamart

- ✓ **Création de l'arrêt 'Mail de la Plaine', rue de l'Ile de France en direction du Petit Clamart :**

La Ville de Clamart valide l'aménagement de cet arrêt.

- **Clamart – ligne 190 – Rue de Picardie**

- ✓ **Arrêt actuel 'Clamart Cité de la Plaine' devenant 'Parc Robert Auzelle' en direction de Mairie d'Issy :**

La Ville de Clamart fera un retour prochainement à la RATP sur le nom de l'arrêt : le nom étant actuellement en cours de concertation.

- ✓ **Arrêt actuel 'Ile de France' devenant 'Parc Robert Auzelle' en direction de Rond Point du Petit Clamart :**

La Ville de Clamart valide l'aménagement de cet arrêt.

- **Clamart – ligne 190, 475 – Avenue du Général de Gaulle**

- ✓ **Arrêt 'Pavé Blanc – RD 906', avenue du Général de Gaulle en direction de Mairie d'Issy :**

Le CG92 valide l'aménagement de cet arrêt.

- ✓ **Arrêt 'Pavé Blanc – RD 906', avenue du Général de Gaulle en direction du Petit Clamart :**

Le CG92 valide le maintien de l'arrêt existant du 190 et les aménagements nécessaires à sa mise en accessibilité UFR.

- **Clamart – ligne 195, 390, N62 – Avenue du Général de Gaulle**

- ✓ **Arrêts 'La Cavée':**

La Ville de Clamart indique qu'à ce stade de l'étude, il n'est pas possible d'avoir une position claire sur l'aménagement de cet arrêt. La RATP précise que cet arrêt est à aménager en priorité car deux lignes (195 et 390) y passent. La réflexion doit se poursuivre entre la Ville de Clamart et la RATP pour trouver une solution sur l'emplacement de l'arrêt.

- **Clamart – ligne 195 – Avenue du Général de Gaulle – RD 906**

- ✓ **Arrêt 'Soleil Levant' pour la ligne 195 en direction de Robinson RER :**

La Ville de Clamart pointe la problématique de la sécurité piétonne au droit de ce point d'arrêt. Elle précise également que cet arrêt correspond à un réel besoin pour les voyageurs (correspondance avec le T6). La Ville de Clamart est donc favorable à la pérennisation de cet arrêt.

Le CG92 valide également cet arrêt si des barrières sont installées à la place des GBA bétons afin de sécuriser les piétons.

- **Clamart – ligne 289 et 389 – Route du pavé blanc – RD 406**

- ✓ **Giration à gauche en sortie de la gare routière, dans la rue du pavé Blanc :**

La Ville de Clamart est consciente du problème de giration des bus en sortie de la gare routière Georges Pompidou. Toutefois, elle souligne qu'il est primordial de tenir compte de l'environnement dans son ensemble et des difficultés de circulation au droit du carrefour Route du Pavé Blanc x Rue de la Porte de Trivaux. La Ville de Clamart s'interroge sur le fonctionnement du carrefour avec l'arrivée du T6 et la régulation des feux.

La Ville de Clamart donne son accord pour une nouvelle visite sur site pour trouver une solution pour permettre la giration des bus. Le CG92 donne également son accord pour échanger sur le fonctionnement du carrefour et participer à la visite sur site.

- **Clamart – ligne 390 – Rue de la porte de Trivaux**

- ✓ **Arrêt 'Georges Pompidou T6' pour la ligne 390 en direction de Vélizy :**

La Ville de Clamart s'interroge sur la possibilité d'effectuer une boucle dans la gare routière Georges Pompidou avec la ligne 390 afin de maintenir une correspondance avec le T6.

La RATP n'est pas favorable à cette proposition impactant considérablement l'exploitation de la ligne : cisaillement du T6, tourne-à-gauche supplémentaire sur Pavé Blanc.

Ce point d'arrêt sera également abordé lors de la réunion sur site avec la RATP et le CG92 concernant la gare routière Georges Pompidou.

La Ville de Clamart valide l'envoi des dossiers de subventions pour fin juillet 2014.

3- Fontenay-aux-Roses

- **Fontenay-aux-Roses – ligne 195 - Avenue du Général Leclerc**

- ✓ **Point d'arrêt 'Division Leclerc' de la ligne 195 en direction de Châtillon Montrouge – T6 :**

La Ville de Fontenay-aux-Roses valide l'aménagement et la pose d'un abri bus à cet arrêt.

- ✓ **Point d'arrêt 'Division Leclerc' du Petit Fontenaisien et du 195 en direction de la Gare de Robinson RER :**

La Ville de Fontenay-aux-Roses doit se renseigner sur le périmètre de l'opération.

La Ville de Fontenay-aux-Roses demande l'inscription du nom de la ville à la station « Division Leclerc ». Le STIF transmettra cette demande au service du STIF compétent.

La Ville de Fontenay-aux-Roses valide l'envoi des dossiers de subventions pour fin juillet 2014.

4- Site NOVEOS

- **Site NOVEOS – lignes 290 et 395 - Avenue Réaumur**
 - ✓ **Point d'arrêt 'Pavé Blanc – Parc Novéos T6', avenue Réaumur, point de terminus / départ de la ligne 395 :**
 - ✓ **Point d'arrêt 'Pavé Blanc – Parc Novéos T6', avenue Réaumur, point de terminus / départ de la ligne 290 :**

Noveos valide l'aménagement de ces deux arrêts.

- **Site NOVEOS – ligne 290 - Avenue Galilée**
 - ✓ **Point d'arrêt 'Descartes - Galilée', avenue Galilée pour la ligne 290 en direction de Issy -Val de Seine.**
 - ✓ **Point d'arrêt 'Newton - Galilée', avenue Galilée pour la ligne 290 en direction de Issy -Val de Seine.**

Un rendez-vous technique sur site doit être programmé entre RATP et Noveos pour valider l'aménagement de ces deux points d'arrêts. Noveos ne souhaite pas que le point d'arrêt « Newton-Galilée » soit trop proche de la traversée piétonne. Il faut également tenir compte de l'arrivée d'une station Autolib' au droit de l'arrêt « Descartes-Galilée ».

Noveos valide l'envoi des dossiers de subventions pour fin juillet 2014. Bien que ces voies soient sous le statut de la propriété privée, le STIF informe qu'il apportera des subventions pour la création de ces deux points d'arrêts.

5- Le Plessis Robinson

- **Ligne 290 - Avenue Galilée**
 - ✓ **Point d'arrêt 'Galilée - Cité de la Plaine', avenue Galilée pour la ligne 290 en direction de Issy -Val de Seine.**

La Ville du Plessis-Robinson doit étudier la proposition de point d'arrêt présenté et fera un retour à la RATP. Dans le principe, la Ville du Plessis-Robinson valide l'aménagement.

6- Vélizy

- **Vélizy - Ligne 291 - Rue Grange Dame Rose**

- ✓ **Point d'arrêt 'Villacoublay', rue Grange Dame Rose :**

Sur le principe l'aménagement de cet arrêt est validé par la Ville de Vélizy.

La Ville de Vélizy s'interroge sur la mise en articulés de la ligne 291. Le STIF indique que ce sujet est à l'étude car cette ligne fait partie du programme pluriannuel de mise en articulés des lignes de bus.

- ✓ **Point d'arrêt 'Dewoitine', rue Marcel Dassault en direction de Villacoublay :**

La Ville de Vélizy n'est pas favorable à la réalisation d'un poste à quai sur voirie : cet axe étant trop chargé par la circulation automobile, les remontées de file risqueraient d'impacter le T6. La Ville de Vélizy indique un projet de création d'une nouvelle voirie qui permettrait d'alléger la rue Marcel Dassault.

La Ville de Vélizy négocie également avec l'entreprise Thalès pour limiter le stationnement des navettes sur la rue Marcel Dassault.

- **Vélizy – ligne 390 - Avenue de l'Europe**

- ✓ **Point d'arrêt actuel 'Morane Saulnier' des lignes 291 et 390 devenant 'Europe Sud Vélizy', point de Départ / Montée de la ligne 390, avenue de l'Europe :**

La Ville de Vélizy valide cet aménagement. Une réunion sur site est à organiser entre la Ville de Vélizy et la RATP.

7- Meudon

Horizon Employeur s'interroge sur la pérennisation et la mise en accessibilité du point d'arrêt provisoire « Aéroport Morane ». La Ville de Meudon demande au CG92 d'aménager ce point d'arrêt pour la mise en service du T6.

- ✓ **Réseau Noctilien**

Une conférence sur place sera organisée par la RATP avec la ville de Vélizy-Villacoublay pour confirmer la faisabilité des points d'arrêts de la ligne N66.

La ville de Châtillon indique qu'elle n'est pas favorable à l'utilisation de la contre-allée tramway pour la circulation de la ligne Noctilien N66, pour éviter de dégrader la voirie qui n'a pas été dimensionnée pour cette fonctionnalité.

Le STIF précise que l'impossibilité d'utiliser la contre-allée tramway, en direction de Paris, se traduira par la circulation de la ligne N66 sur la RD906 où l'implantation de points d'arrêt est relativement complexe.

La ville de Meudon est favorable à la restructuration du réseau Noctilien présentée par le STIF : limitation de la ligne N61 à la gare routière de G. Pompidou et nouvelle liaison Noctilien entre Vélizy et Montparnasse via l'axe du T6

La ville de Clamart interroge le STIF par rapport au passage de la N66 dans la partie est de la rue de la Porte de Trivaux, considérant que 3 lignes diurnes (189/390/190) empruntent déjà cette voirie.

Le STIF rappelle que le passage par la rue de la Porte de Trivaux a été proposé par Clamart lors du COPIL du 17 décembre 2013. Contrairement à l'hypothèse d'un passage de la ligne N66 sur la RD906, la desserte de la rue de la Porte de Trivaux permet une desserte directe de l'entrée principale de l'hôpital Antoine Bécclère et une desserte plus immédiate des grands ensembles de la Cité de la Plaine.

Post-réunion : L'approfondissement des études a permis d'identifier que l'impact de la déviation de la ligne N62 par l'avenue Jean-Baptiste Clément à Clamart en termes de voyages lésés est significatif. La ville de Châtillon a confirmé par courriel que la déviation de la ligne N62 conduirait à abandonner des secteurs en redynamisation urbaine dans le cadre de la mise en service du T6 (rue Pierre Brossolette et avenue de Verdun).

Considérant ces éléments, le STIF propose que la modification de la ligne N62 ne soit pas retenue. La desserte des arrêts « Pierre Corby » et « Jeanne d'Arc » par la ligne N62 sera maintenue. L'arrêt « Général de Gaulle » en direction de Robinson doit être repositionné pour permettre une desserte bidirectionnelle de l'arrêt.

✓ **Ligne 475**

Concernant la ligne 475, le STIF a demandé à ce que l'ensemble des points d'arrêts de la ligne soient maintenus, dans la mesure du possible. Un bilan de l'évolution de la fréquentation et des temps de parcours de la ligne sera réalisé après la mise en service du tramway afin de pérenniser ou non le maintien de la ligne sur la RD906. Le CG92 indique que les arrêts 8 mai 45, Général de Gaulle, Hôpital Béclert et mail de la plaine ne pouvaient être maintenus côté plateforme du tramway. Il a donc été acté en séance que ces arrêts ne seraient plus desservis côté plateforme.

Suite de la réunion :

Concernant les aménagements de voirie, le STIF demande aux collectivités un retour des dossiers de subventions avant le 31 juillet 2014.

Merci de bien vouloir adresser ces dossiers directement à Nicolas GEORGESCU, Direction de l'Exploitation, Division Intermodalité et Plans de Déplacements Urbains qui sera chargé de l'instruction des dossiers techniques de subventions.

Le STIF demande aux collectivités de faire part, avant le lundi 30 juin, des remarques appelées par le schéma de restructuration des lignes Noctilien, et ce par anticipation de l'envoi du dossier d'instruction.